

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. ; — Six mois, 5 fr. 30 c.
INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. ; — Annonces, la ligne, 45 c.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

RÉDACTEUR EN CHEF : E. CRITOT

Les annonces judiciaires et légales seront insérées en 1870, pour le département de la Loire, dans les cinq journaux suivants : le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, le *Courrier de Roanne*, le *Journal de Roanne* et l'*Echo Roannais*.

BUREAUX : Impas. de la Gare, ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au rédacteur en chef. Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

BULETIN POLITIQUE

Roanne, le 12 février 1870.

Nos lecteurs trouveront plus loin le détail des troubles qui ont agité Paris cette semaine. Aujourd'hui le calme est rétabli et rien ne fait pressager une nouvelle tentative d'émeute, d'autant plus que ces derniers événements prouvent assez clairement qu'elle folie ce serait de vouloir engager une lutte à main armée avec le gouvernement tant que l'armée sera à sa dévotion.

L'arrestation de M. Rochefort et l'agitation qui en a été la conséquence ont donné lieu à diverses interpellations au Corps législatif. M. Gambetta est le seul député qui ait porté la question sur son vrai terrain et examiné le fait de l'incarcération de son collègue au point de vue de l'utilité et de l'opportunité. On ne peut assez regretter que les paroles de M. Gambetta n'aient point été appréciées par la Chambre, comme elles l'ont été par l'opinion publique et que la Chambre ait approuvé l'exécution immédiate du jugement prononcé contre le député de la première circonscription de la Seine.

Le refus du Corps législatif de se rendre au langage plein de convenance et de raison de M. Gambetta autorisait M. Kératry, son collègue, à accuser le gouvernement de provocation et à faire retomber sur le ministère la responsabilité des événements qui viennent de s'accomplir. La réponse hautaine de M. Ollivier ne détruira pas la fâcheuse impression produite par l'arrestation précipitée de M. Rochefort et on ne restera pas moins convaincu que le ministère en négligeant d'éviter l'occasion d'une collision, comme il pouvait et devait le faire, en est en partie responsable.

Trois élections viennent d'avoir lieu, dans lesquelles la pression officielle ne s'est point exercée, du moins ouvertement.

Dans l'Aude, où le parti démocratique s'est abstenu, M. Guiraud, candidat clérical, a été élu par 10,208 voix contre 8,741 obtenues par M. Pereire.

Dans l'Isère, M. Marion a été réélu.

Dans l'Ille-et-Vilaine, M. de Lorigeril a obtenu 8,159 voix, un autre candidat opposant, M. Le Pomelec 6,115, et enfin M. Rouxin, l'élu du fameux banc d'huîtres 13,151. Que les voix des deux candidats opposants se réunissent, M. Rouxin pourra retourner à ses huîtres et les trois candidats officiels auront échoué. On peut voir par là si la Chambre représente effectivement le pays, avec une majorité composée de députés officiels.

On ne se contente pas d'avoir enterré le maréchal Niel, voilà qu'on enterre sa garde mobile. Plusieurs journaux publient la note suivante :

« Le conseil d'Etat vient de supprimer le chapitre du budget de la guerre relatif à l'instruction de la garde mobile. » Ce fait aurait une grande importance puisqu'il aurait pour résultat de ne plus maintenir cette espèce de Landwehr française qu'à l'état de cadres.

Les projets de lois abordent toujours.

FEUILLETON DU COURRIER DE ROANNE.

LÉGENDE ALLEMANDE

L'apparition de trois femmes mystérieuses, tantôt vieilles, tantôt jeunes, et qui arrivent ou pour secourir ou pour narguer quelque pauvre garçon dans des lieux inconnus, me rappelle la charmante tradition du *Wisperthal*, vallée située près de Lorch aux bords du Rhin. J'ai bien souvent réfléchi sur les trois drosses qui sont les héroïnes de cette légende, et je ne saurais dire de quelle mythologie elles se sont échappées. Sont-elles d'origine scandinave ou romaine? Quel est leur véritable âge? Elles sont aussi équivoques que ruses, et je crois que je n'ai rien de mieux à faire que d'insérer dans ces folles tablettes la merveilleuse histoire que j'ai tant de fois entendue raconter aux vieilles femmes de mon pays. La version que je donne ici, différera sans doute de celle dont nous a régalé l'auteur du manuel pour les voyageurs aux bords du Rhin, l'insipide et prosaïque M. Alois Schreiber. Voici cette légende du *Wisperthal* :

Le *Wisperthal* est situé dans le voisinage de Lorch et cette vallée (car *wispern* signifie parler à voix basse) tire son nom des chuchotements et murmures qui, en la parcourant, vous frôlent l'oreille à tout instant, et qui ressemblent beaucoup à ces pst! pst! mystérieux, qu'on entend à certaines heures du soir dans les rues écartées d'une capitale. Un jour trois jeunes compagnons chominaient par ce *Wisperthal* en très-belle humeur, mais ils étaient fort intrigués de ces pst! pst! continus, dont ils entendaient le murmure sans voir un seul visage. « Bah! dit de sa voix la plus forte le plus âgé et le plus avisé de ces compagnons, armurier de son état, bah! ce sont des

D'après la *Liberté*, le travail relatif à la nouvelle loi électorale a été mis en main au ministère. D'après cette loi, chaque arrondissement assez peuplé pour nommer un député au Corps législatif formerait une circonscription spéciale.

On pense que, vers avril ou mai, le ministère saisi de tous les documents nécessaires pourra élaborer un projet de loi qui sera, aussitôt que rédigé, envoyé au conseil d'Etat.

M. Crémieux a déposé, samedi dernier, un projet de loi relatif à l'abolition du secret des prisonniers, à la liberté provisoire, à la déposition des témoins, aux pouvoirs des présidents de cours d'assises et à la suppression du résumé fait à la fin des débats par ces présidents.

Rien de bien important à l'extérieur; les troubles de Paris ont absorbé à peu près complètement l'attention publique pendant cette semaine.

On signale cependant la convocation du Reichstag pour le 14 février.

L'Italie entre dans la voie des petites économies, elle est encore loin des réformes. Ainsi le budget de la justice a subi une réduction d'environ 645,000 francs; celui des affaires étrangères de 401,000; celui de l'instruction publique de 442,000; celui des travaux publics de 2,640,000; celui de la guerre de 2,064,000; c'est peu, mais enfin c'est toujours cela de pris.

Quant à cette malheureuse Espagne, une semaine sur deux elle cherche un roi, l'autre semaine elle s'occupe des insurgés de la Havane. Nous sommes dans la semaine des insurgés, curieuse guerre d'ailleurs! D'après les télégrammes, les insurgés sont toujours battus et la guerre ne finit jamais. On parle pourtant de morts et de blessés! Ne faut-il pas croire que c'est l'agence Havas qui s'oublie jusqu'à écrire l'histoire.

E. CRITOT.

LE MÉPRIS DES ÉLECTEURS

Depuis mercredi la première circonscription de la Seine n'est plus représentée au Corps législatif. On verra plus loin dans quelles circonstances M. Rochefort a été arrêté pour purger la condamnation prononcée contre lui au sujet d'un article inspiré par la mort de Victor Noir et le meurtre commis par Pierre Bonaparte.

Lorsque la chambre accorda l'autorisation de poursuivre M. Rochefort, la presse fut à peu près unanime à reconnaître que Messieurs nos députés venaient de commettre une lourde bévue. On pouvait en atténuer l'effet par une amnistie, mais il paraît que l'amour propre s'en est mêlé, puisque aujourd'hui le député de la Seine est incarcéré.

Laissons de côté le rôle joué par M. Ollivier dans cette affaire; c'est de la décision prise par la Chambre contre M. Rochefort qu'il convient surtout de se préoccuper.

Que le député de la première circonscription de la Seine ait eu tort ou raison, que dans l'article publié par la *Marseillaise*, il ait ou non provoqué les citoyens à la guerre civile, qu'il ait fait

un appel à la vengeance, et demandé au peuple de répondre au meurtre par le meurtre, qu'il importe aux trente mille électeurs que représentait M. Rochefort? Parce que le rédacteur de la *Marseillaise* n'a pu retenir un cri de légitime indignation et de colère, la Chambre avait-elle donc le droit de suspendre la vie politique de toute une circonscription? Qu'est-ce donc cette législation qui pour frapper un homme dont la culpabilité est loin d'être démontrée, annihile trente mille citoyens? Quelle est cette justice étrange qui pour rendre des arrêts conformes à la loi, est obligée de violer du même coup les droits politiques de la nation?

Il faut bien l'avouer, c'est la Chambre qui a rendu cette sentence inique. Oui, ce sont nos représentants qui donnent cet exemple du peu de cas qu'ils font de la représentation nationale et de la façon dont ils comprennent l'équité.

Mais nous ne sommes plus au temps où le peuple abruti par l'ignorance et la terreur voyait avec indifférence les eaux du fleuve charrier pêle-mêle les cadavres des innocents et des coupables et s'éloignant en murmurant tout bas : Laissons passer la justice du roi. Nous ne laisserons point passer ainsi la justice de la Chambre.

Vous croyez, Messieurs nos députés, avoir prévu toute objection en nous disant : « Pourrait-on permettre à M. Rochefort de compromettre par ses excitations, un état de choses accepté par la majorité? » A ce nous répondons : « Dans le cas où la justice commandait de prendre

« contre M. Rochefort des mesures de rigueur, « il était de la plus simple équité de séparer sa « cause de celle des électeurs, et en confon- « dant ces deux causes, vous avez fait acte de « mépris des droits électoraux. On vous deman- « dait la mise en accusation de la personne de « M. Rochefort, vous avez laissé mettre en ques- « tion l'existence politique de sa circonscription, « on attendait de vous un acte de justice, à « une immense majorité vous avez voté une ini- « quité. »

Ceci est un fait matériel, palpable ou l'équité n'est plus qu'un mot.

Avons nous maintenant besoin de dire quel était le devoir de la Chambre, dès lors qu'elle était décidée à suivre jusqu'au bout son système d'intolérance et à mettre M. Rochefort aux prises avec un tribunal dont on connaît la manière de juger les délits de presse? Tout le monde ne comprend-il pas qu'en autorisant la mise en accusation qui lui était demandée si passionnément la Chambre devait imposer au gouvernement l'obligation de convoquer les électeurs de la première circonscription de la Seine avant l'incarcération de son député et que les mesures devaient être prises pour que l'existence politique de cette circonscription ne fut pas atteinte par la condamnation qui menaçait son représentant. Ou tout au moins ne devait-on pas faire droit aux justes réclamations des députés de l'opposition?

Qu'a-t-on répondu de raisonnable à ces paroles de Gambetta?

« Si vous voulez, comme vous le dites souvent, arriver à la paix sociale, il faut éviter tout ce qui ressemblerait à de l'hostilité ou à de la ran-

pays de Coacogne. Les oies rôties vinrent leur voler tout droit devant le bec.

Mais ils dirent : « Que tout est mal arrangé dans ce pauvre pays de Coacogne! Il faudrait que ces oies fussent beaucoup plus petites, pour qu'elles pussent nous entrer dans la bouche. »

« Oui, oui! s'écria l'armurier, l'observation est juste. Lors même que les oies arriveraient toutes rôties à la bouche d'un imbécile, il n'en serait pas plus avancé. Sa bouche étant trop petite, et les oies trop grosses, il n'y verrait pas de remède! »

Les trois compagnons s'étaient remis en marche; après s'être fait un chemin à travers les broussailles et les ronces, se débattant maintes fois sur des racines et laissant accrochés aux épines des lambeaux sanglants de leur peau, ils arrivèrent à un arbre, sur les branches duquel sautillaient une pie qui caquetait le couplet suivant :

Ma mère était une pie, mon aïeule était aussi une pie, ma bis-aïeule était encore une pie, ma trisaïeule était pie, et si ma trisaïeule n'était pas morte, elle vivrait encore.

« Oui, oui! dit l'armurier, je comprends cela! C'est bien là l'histoire universelle. Voilà le résultat final de nos recherches, et les hommes n'en sauront jamais davantage en ce monde. »

Et les trois compagnons s'étaient remis en marche; et après s'être fait un chemin à travers les broussailles et les ronces, se débattant maintes fois sur des racines et laissant accrochés aux épines des lambeaux de leur peau, ils arrivèrent à un arbre, dans le creux duquel s'était tapie un hibou qui grommelait en lui-même le couplet suivant :

Celui qui s'entretient avec une femme, est trompé par une femme; qui s'entretient avec deux femmes, est trompé par deux femmes; et qui s'entretient avec trois femmes, est trompé par trois femmes.

« Holà! s'écria l'armurier en colère, vilain et misérable oiseau, avec ta vilaine et misérable science qui nous pourrait acheter, au prix d'un liard, du pre-

cune. Il ne suffit pas de s'armer d'un texte de procureur, il faut apporter des raisons d'hommes d'Etat. Vous ne devez pas vous préoccuper de la façon dont un député a usé de son mandat, mais rechercher s'il est opportun, s'il est expédient de lui enlever l'exercice de ce mandat.

« Voilà le véritable terrain de la question; entre six mois de prison qui peuvent sembler une satisfaction personnelle, une vengeance particulière, et les droits du suffrage universel, il n'y a pas à hésiter, et vous n'hésitez pas. Le droit de surseoir vous appartient; il n'implique pas un blâme au cabinet, il concilie la justice et votre politique. Faites un acte de sagesse. »

A cette apostrophe qui plaçait si bien la question sur son vrai terrain, on a répondu par un vote inqualifiable, on a répondu en créant un procédé renouvelé de Brumaire et de décembre.

Et aujourd'hui quand nous dirons que la tourbe des députés officiels n'a aucun respect pour les électeurs et aucun sentiment de la justice et de l'indépendance, nous croira-t-on?

Mais patience! comment l'a dit si justement M. Crémieux : « Souvent on brûle quand on croit être loin du feu. » Espérons que cette prédiction ne tardera pas à s'accomplir.

EM. CRITOT.

LE MAL DE LA PEUR

Il y a toujours une raison quelconque pour expliquer n'importe quoi, et la raison qu'on nous donne le plus souvent, à nous autres, quand nous nous plaignons de ce que le progrès ne va pas assez vite, c'est celle-ci : Vous avez des journaux qui font trop de bruit et des hommes qui demandent des choses impossibles. Sans cela, la démocratie irait comme sur des roulettes.

Cette raison, qui paraît bonne, ne vaut pas ce qu'elle paraît. Nous la connaissons d'ancienne date, elle a des cheveux gris. Elle est de tous les siècles, de toutes les époques troublées et de tous les pays.

— Ah! si vous n'aviez pas la Montagne, disaient les écrivains du temps passé, comme ça marcherait! Et si l'n'y avait pas eu de montagne on aurait dit : — Ah! si l'n'y avait pas de Gironde!

Et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ne restât rien du tout.

Est-ce que nous n'avons pas entendu les trembleurs de 1848 nous crier : — Il y aurait moins de tirage dans vos affaires si vous n'aviez pas celui-ci ou celui-là qui fait peur aux gens.

Nous nous souvenons des beaux cris qu'on jetait alors aux noms de Proudhon, de Pierre Leroux et de quelques autres encore avec ceux-là. Mais, en conscience, s'ils n'avaient pas été là pour recevoir les cailloux sur la tête, on aurait tapé sur ceux qui suivaient, et si personne n'avait suivi, on aurait inventé des fantômes pour s'exercer la main et empêcher les idées de passer.

Quand il n'y a pas de danger réel à montrer, il y a l'ombre, et quand l'ombre elle-même n'existe pas, il reste l'invention.

Ceci nous rappelle certains individus qui, ne sachant plus comment si prendre pour donner le mal de la peur autour d'eux pendant les élections, menaçaient les électeurs des Prussiens et de M. Bismarck.

— Ah! pour le coup annonçait-il, si vous votez pour l'opposition, nous jurons nos grands dieux que

mier mendiant saugrenu qu'on rencontre! C'est là un vieux dicton passé de mode. Tu jugerai mieux les femmes, si tu étais gentil et joyeux, comme nous le sommes, ou seulement si tu connaissais nos fiancés au cœur d'or et belles comme le soleil.

Sur quoi les trois compagnons rebrousèrent chemin, en fredonnant et en sifflant tout joyusement; et après avoir marché pendant quelques heures, ils se retrouvèrent en face du château des rochers. Ils se mirent à chanter avec un jovial abandon ce refrain gaillard :

Verrous fermés, verrous ouverts!
Gentille bien-aimée que fais-tu?
Dors-tu ou veilles-tu?
Veux-tu pleurer ou veux-tu rire?

Et pendant que l'allégresse des jeunes compagnons faisait telle explosion devant la porte du château, trois petites s'ouvrirent au-dessus de cette porte et de chaque fenêtre s'avancèrent la tête grise d'une vieille au long nez et à l'œil chassieux. Ces trois vieilles agitérent de plaisir leurs chefs grisissants, et elles ouvrirent leurs bouches édentées, en criant d'une voix chevrotante : « Ah! voici qu'arrivent nos beaux fiancés! Nous allons vous ouvrir la porte et vous accueillir avec de tendres baisers; désormais vous goûterez le suprême bonheur dans les bras de l'amour. »

Les jeunes compagnons, consternés au dernier point, n'attendirent point que les portes du château et les bras de leurs gentilles fiancées s'ouvrirent pour eux, mais s'enfuirent à toutes jambes, ils coururent si bien qu'ils arrivèrent le jour même à Lorch. Assis le soir au cabaret devant un broc de vin du Rhin, il leur en fallut vider plus d'une pinte avant d'être entièrement remis de leur effroi. Quand à l'armurier, il protesta maintes fois à voix haute et solennelle que le hibou était l'oiseau le plus sensé du monde, et qu'on le regardait, à bon droit, comme un symbole de la sagesse.

H. HEINE.

vous aurez l'invasion avant quinze jours, qu'on mangera vos vaches et votre pain, et qu'on boira votre vin !

Ceux qui le disaient n'en pensaient pas un mot mais il s'en trouvait, Dieu me pardonne, d'assez stupides pour y croire. Or, après cela, convenez-en, on peut croire à tout, et aussi longtemps que l'ignorance durera, la race des trembleurs tiendra.

Dans Paris, nous sommes mieux aguerris, et c'est fort heureux. Ce qu'on prend en province pour des appels aux armes, nous les prenons, nous autres, pour des fantaisies d'écrivains qui ne tirent pas à conséquence. L'arme de ce temps-ci, c'est le bout de papier sur lequel on écrit son nom pour le jeter dans l'urne.

Quand on annonce aux propriétaires qu'on ne payera pas le loyer de leurs maisons, les propriétaires rient en dessous et ne se fâchent point. Ils savent bien que, le 8 et le 15 de chaque trimestre, l'argent sera chez le concierge.

Quand, sur le papier, on retourne la société, d'une façon ou de l'autre, sans consulter personne, personne ne s'en effraie. On sait que les choses ne s'arrangent bien et définitivement qu'avec le consentement des intéressés. Cela n'empêche pas d'écouter, de lire et de discuter. Nous aimons mieux les gens qui ont des idées hardies, bonnes ou mauvaises que ceux qui n'en ont pas du tout.

Toutes les fois qu'une chose étonne, on devrait s'y prendre avec elle comme s'y prennent les cavaliers avec les chevaux ombrageux. Ils leur mettent la tête en face de la locomotive qui les épouvante, en face de l'ombre qui les porte à reculer, et ils s'y habituent bien vite. Si les hommes que le bruit des mots épouvante, ou qui prennent le frisson devant une ombre, se donnaient la peine d'avancer, de regarder de près, de raisonner un peu, je vous assure qu'il s'y habitueraient vite aussi et riraient bien, après cela, de leurs propres paniques.

P. JOIGNEAUX.

INDÉPENDANCE COMMUNALE.

On commence à s'apercevoir au ministère de l'intérieur, qu'il ne suffit pas de quelques révocations de préfets et de déplacements effectués pour satisfaire les populations en province.

Dans plusieurs chefs-lieux importants, dont l'administration n'a encore subi aucun changement, des députations, composées des hommes les plus honorables et les plus considérés, s'organisent et vont à Paris révéler au trop confiant ministre de l'intérieur l'étrange situation faite à leur bonne volonté.

Leurs idées conservatrices et libérales, contenues dans le programme du ministère, sont aujourd'hui au pouvoir; mais les adversaires de ceux qui les professent sont à la Chambre, grâce aux urnes, aux maires et aux préfets. N'est-ce pas assez pour le ministère d'avoir devant lui les députés de M. Rouher et Forcade, sans encore conserver, à peu près intacte l'administration du pouvoir personnel?

Que M. Chevandier de Valdrôme le satisfasse ou ne le satisfasse pas, le mouvement d'opinion, à la fois très-conservateur et très-libéral, suivra son cours. Le ministre de l'intérieur devrait s'applaudir de trouver un tel concours et s'appuyer sur lui. Aimerais-tu mieux avoir à compter avec lui?

Nous estimons qu'il est plus avantageux de donner à la province toutes ses satisfactions légitimes. Pour peu qu'elle mette de la persévérance, elle les obtiendra; mais qu'elle ne se lasse pas de demander; la résistance est puissante et s'entretient des plus folles espérances.

Ce qui précède, extrait de la Gazette de France, est peut-être l'indice d'un mouvement d'indépendance cléricale, plutôt que d'indépendance communale. Mais nous ne nous opposons point à ce que les cléricaux jettent nos ennemis par terre, pourvu qu'ils ne les remplacent pas au pouvoir.

Nous lisons dans la Liberté:

Le projet présenté par M. Cochery sur les élections consulaires, projet portant qu'à l'avenir les juges des tribunaux de commerce seront nommés non plus par les notables électeurs, mais par tous les commerçants, marchands et chefs d'ateliers patentés, est accepté en principe par le gouvernement. Le ministre de la justice n'a mis qu'une condition à cette acceptation: celle que le droit d'investiture serait maintenu au pouvoir exécutif.

Troubles de Paris.

JOURNÉE DU 7.

Lundi soir, à cinq heures et demie, à la suite du vote de la Chambre, on disait dans la salle des Pas-Perdus que M. Rochefort devait être arrêté à la sortie. M. Rochefort paraît. Il est au bras de M. Ordinaire et de M. Gambetta; les trois députés sortent ensemble. MM. Ordinaire et Rochefort montent en voiture, et ce dernier indique tout haut au cocher son adresse: 57, rue de Provence. La foule de journalistes et de curieux qui les a suivis se dissipe après le départ des députés.

A huit heures quarante-cinq, un commissaire de police, flanqué de quatre agents, se présente aux bureaux de la Marseillaise; il demande M. Rochefort, contre lequel il a un mandat d'amener. L'un des rédacteurs présents, M. Casse, répond que M. Rochefort est absent. Le commissaire de police insiste, et fait une perquisition minutieuse dans les bureaux de rédaction et d'administration de la Marseillaise.

Ces recherches restent sans résultat, et le commissaire de police se retire. En ce moment, la place des Victoires et la rue d'Aboukir sont sillonnées de sergents de ville; quelques groupes de curieux stationnent de loin en loin: pas un cri; silence absolu.

A peu près à la même heure, M. Rochefort arrivait en voiture à la réunion publique de la rue de Flandre, à la Villette. A peine mettait-il la tête hors de la voiture, que des agents se sont précipités en lui déclarant qu'ils l'arrêtaient. Murmures et cris de la foule, que M. Rochefort, en quelques mots, rappelle au calme. La voiture du député est dirigée, sans autre incident, dans la cour des bureaux du commissaire de police, qui se trouve à quelques pas du siège de la réunion. Peu d'instants après, on fait sortir M. Rochefort par une porte de derrière, et il est transporté en voiture à Sainte-Pélagie.

Dans l'intérieur de la salle de la réunion, et au moment où l'un des orateurs déclarerait que le peuple s'opposerait à l'arrestation de son représentant et ne permettrait pas qu'on touchât à un seul cheveu de sa tête, le bruit de cette arrestation se répand. Le commissaire de police déclare aussitôt la réunion dissoute.

M. Flourens prend la parole: « Je proclame l'insurrection, dit-il, et je commence par arrêter le commissaire de police. » Il tire de sa poche un revolver, dégaîne une épée, et donne au commissaire, M. Barlet, l'ordre de le suivre, en ajoutant: « Venez, il ne vous sera pas fait de mal. » On entendit alors deux ou trois coups de feu, tirés en l'air, et M. Flourens, tenant le commissaire à son bras et suivi d'environ trois cents hommes, gagna les boulevards extérieurs, qu'il remonta dans la direction de Belleville.

Vers dix heures et demie, deux omnibus furent arrêtés rue du Faubourg-du-Temple, près du canal Saint-Martin. On pria les voyageurs de descendre, et les deux omnibus renversés formèrent une barricade qui coupait le passage du faubourg. On arracha la grille d'un boucher.

A Belleville, presque à l'entrée de la rue de Paris, une barricade avait été formée à la même heure, avec des fiacres et des planches provenant des démolitions environnantes. La rue était entièrement barrée.

La foule était énorme, mais sans armes. Tous les becs de gaz étaient démolis ou éteints. Une tentative de barricade avait été faite près de la caserne Saint-Maur. De l'autre côté de la Seine, il y eut aussi, d'après la Gazette des Tribunaux, une tentative d'émeute, bientôt abandonnée, dans les environs de la caserne de la rue de Lourcine.

Vers dix heures et demie, une forte colonne arriva rue d'Aboukir, chantant la Marseillaise, et criant: Vive Rochefort! Les sergents de ville chargèrent. Il y eut deux ou trois blessés, et cette foule se dissipa.

Aucune des barricades n'a été défendue sérieusement. Des sergents de ville, l'épée au côté, passèrent la barricade du faubourg du Temple, relevèrent les voitures et les traînèrent plus loin; la barricade n'avait eu qu'une demi-heure d'existence.

Rue de Paris, environ deux cents sergents de ville chargèrent l'épée à la main. Ils s'emparèrent de la barricade, arrêtèrent une quinzaine de personnes, et redescendirent bientôt le faubourg. Dans la collision sans gravité, du reste, qui eut lieu au pied de cette barricade, M. Lombard, officier de paix, reçut, au sein gauche, une blessure d'arme blanche, qu'on dit assez sérieuse. D'après le Figaro, un sergent de ville aurait reçu un coup de feu.

Lorsque les sergents furent retirés, on voulut rétablir la barricade de la rue de Paris en prenant, au dépôt des Omnibus, des voitures qu'on lança sur la pente rapide de cette rue. Un omnibus barra la rue Denoyez; deux autres la rue Vincent. Quatre omnibus occupèrent l'entrée de la rue de Paris; mais à onze heures et demie, la garde municipale à cheval et à pied arriva. Après les trois roulements de tambour, l'infanterie marcha sur la barricade, derrière laquelle il n'y avait personne.

Quant à la barricade, au coin de la rue Saint-Maur et du faubourg du Temple, elle n'avait été commencée qu'après minuit. Elle était formée, d'abord, d'un unique fiacre, auquel on adjoignit plus tard des voitures de vidanges. Celle-ci se défoncèrent ou furent défoncées, ce qui contribua peut-être à l'abandon de cette barricade.

A minuit et demie, le magasin de M. Lefaucheux, armurier, rue Lafayette, 794, a été pillé. On a pris 40 fusils et tous les revolvers, au nombre de 300, d'autres disent de 500.

Les boulevards, au commencement de la soirée, étaient aussi calmes que possible. A dix heures seulement, des groupes se formèrent porte Saint-Denis, et une grande foule se rassembla devant le café Français, au coin du boulevard de Sébastopol. Vers onze heures, deux ou trois cents personnes descendirent du boulevard du Temple au boulevard Montmartre, en chantant la Marseillaise. Cette troupe se divisa en deux, dont l'une remonta le faubourg Montmartre, l'autre prit par la rue Montmartre.

Le boulevard Beaumarchais et le faubourg Saint-Antoine ont été très-calmes toute la soirée.

Le gouvernement avait pris de grandes précautions militaires.

Les troupes étaient consignées. La garde de Paris à pied occupait encore à deux heures du matin le boulevard Poissonnière. A minuit et demi, nous avons vu sur les boulevards extérieurs, près la rue de Flandre, environ 300 gardes de Paris à cheval. La troupe de ligne n'a pas quitté ses casernes.

Ce matin, en visitant les boulevards extérieurs, sur les points où les rassemblements se sont portés, nous avons constaté que la foule n'avait commis aucun des dégâts par lesquels s'étaient signalés, aux troubles du mois de juin, les fameuses blouses blanches.

De nombreuses arrestations ont été faites. Le Figaro parle d'un premier convoi de 200 prisonniers, arrivé à trois heures du matin à la préfecture.

Pendant toute la soirée, et une grande partie de la nuit, des agents ont stationné à la porte des bureaux de la Marseillaise, rue d'Aboukir. Toutes les personnes qui sortaient et qui n'étaient pas reconnues comme ouvriers typographes étaient mises en état d'arrestation. MM. Raoul Rigault et Breuille, rédacteurs, et Dacosta, secrétaire de la Marseillaise, ont été aussi appréhendés.

Au moment où nous mettons sous presse, on nous assure que M. Gustave Flourens n'est pas arrêté.

M. Rochefort n'a pu communiquer encore avec ses amis que par lettres. — Ch. du Bouzet.

JOURNÉE DU 8.

A la pharmacie Planche, au coin de la rue Turbigo, un homme a été transporté mourant d'un coup d'épée dans le ventre.

Dans la caserne du Prince-Eugène, on a déposé le cadavre d'un jeune homme frappé d'un coup d'épée. Ce malheureux était marié depuis trois jours.

Un de nos collaborateurs a vu, au coin de la rue Ramponneau, un homme de cinquante ans laissé mort sur le pavé.

Un autre personne de trente ans gisait la tête ouverte. L'œil pendait le long de sa joue et le nez était cassé.

A dix heures, on entend des coups de pistolet tirés rue Saint-Maur. On transporte dans la rue Ramponneau une personne ayant la tête fendue. On nous dit que c'est la sixième depuis vingt minutes.

Un riche propriétaire, M. Ernest Terre, qui nous

autorise à donner son nom, demeurant rue de l'École-Polytechnique, 22, ayant affaire dans le quartier Saint-Maur, se trouve frappé, à l'angle de la rue Ramponneau, d'un coup de casse-tête qui lui ouvre la tête. Le sang coule à flots et inonde tout le parquet du débit de liqueurs où notre rédacteur s'est réfugié.

Ce malheureux était horrible à voir. M. Terré a été obligé de rester chez le débitant de liqueurs.

Des agents de police montent dans les maisons, y pratiquent des recherches et des perquisitions. Beaucoup de personnes sont fouillées.

Au 127 du Faubourg-du-Temple, les gardes de Paris pénètrent dans la maison et menacent de tirer si l'on ne ferme pas les fenêtres au plus vite — même dans la cour.

Des charges terribles sont faites. Tous ceux qui ne se retirent pas assez vite sont assaillis à coups d'épée.

Il est onze heures. L'émeute prend des proportions sérieuses.

On nous assure que M. X..... un agent de la police de sûreté, bureau de M. Mancin, a été vu haranguant le peuple et criant:

— Citoyens, vive la République! Sachons résister!

Toutes les personnes voulant entrer dans le faubourg du Temple par le boulevard extérieur, sont reçues à coup de casse-tête.

Chez le pharmacien du boulevard de Belleville, un blessé est transporté.

— Voilà le quinzisième, dit-il, je n'ai pas envie de passer la nuit.

Et il ferma sa boutique.

Autour de la barricade de la rue Saint-Maur, la lutte a été sérieuse.

A onze heures et quart on la prenait pour la troisième fois.

Elle n'était défendue alors que par une quarantaine d'hommes armés et déterminés.

Elle a été attaquée par la garde de Paris à pied et à cheval et des escouades de sergents de ville.

Les émeutiers se sont défendus en tirant des coups de revolver.

Il y a beaucoup de blessés et de tués de part et d'autre.

On parle de 150 hommes, tant blessés que tués. A la charge faite sur le pont du faubourg du Temple, une personne a été frappée d'un coup d'épée et transportée mourante à l'hôpital St-Louis.

A cet endroit aussi, beaucoup de blessés. A minuit et demi, trois charges consécutives ont été exécutées par la garde de Paris à cheval devant la caserne du prince Eugène.

Il s'agissait de disperser la foule, très compacte sur ce point.

Nous voyons dans un débit de tabac du boulevard du Temple une personne ayant la tête fendue par un coup de sabre.

Nous apprenons au dernier moment qu'une dépêche est arrivée à une heure du matin, annonçant des événements graves arrivés dans la soirée devant Sainte-Pélagie.

A une heure la garde de Paris, en grand nombre, traverse le pont Neuf pour se rendre à la caserne de la Cité.

En promenant un cadavre dans la rue Saint-Maur, on criait Vengeance!

C'était, disait-on, la victime d'une des charges de la garde de Paris.

Aucun renseignement précis sur les circonstances de la mort de l'individu n'est arrivé à la préfecture.

On n'a aucune idée précise sur le nombre de blessés et des personnes arrêtées dans la soirée d'hier.

On croit cependant que les arrestations ont été fort nombreuses.

On n'en connaîtra le résultat que dans la journée d'aujourd'hui.

M. Chevandier de Valdrôme a quitté la préfecture de police à une heure du matin, après avoir vu le dernier rapport de minuit quarante minutes, annonçant que tout était tranquille.

A une heure et demie, un escadron de gardes de Paris à cheval et un bataillon de la garde de Paris à pied stationnaient à la hauteur de la rue de Malle, rangés de chaque côté du trottoir.

On craignait une descente du faubourg sur le boulevard.

Un régiment de chasseurs, demandé, arrive, mais son intervention était devenue inutile, il se retire.

Vers minuit, une bande suivie d'une centaine de curieux, mais composée seulement d'une vingtaine d'individus criait: Vive la République! et Vive Rochefort! descend les boulevards et arrive aux environs du poste Bonne-Nouvelle.

Aux approches du poste, la bande hésite un moment; elle se décide enfin, mais une escouade de sergents de ville sort du poste.

Douze arrestations sont opérées sur ce point.

JOURNÉE DU 9.

D'après des renseignements, dont nous garantissons l'authenticité, voici en quelques lignes le résumé succinct de tous les événements de la soirée.

Avant six heures la circulation est devenue plus active sur la place du Château-d'Eau, dans la rue du Faubourg-du-Temple.

De nombreux groupes se dirigent sur Belleville. A 6 h. 33, on tente une barricade à l'entrée de la rue St-Maur, on essaie de renverser deux omnibus que dégent les habitants et les sergents de ville.

A 7 heures, même tentative à Belleville. A 7 heures 40, mêmes tentatives de barricades à l'angle de la rue St-Maur.

On commence à déteiler le cheval d'une voiture de remise et l'on arrête deux omnibus. L'arrivée des sergents de ville met fin aux tentatives de barricades.

Grande affluence dans le faubourg du Temple où, vers huit heures, la circulation devient presque impossible.

L'officier du dixième arrondissement est obligé d'appeler à son aide son collègue du troisième, tant la foule est considérable et difficile à maintenir.

Vers huit heures et demie, on a de nouveau cherché à faire une barricade dans la rue Saint-Maur et une autre dans la rue de l'Orillon; les sergents de ville ont empêché l'exécution de ces projets.

A neuf heures et demie, il a fallu disperser un rassemblement rue Saint-Maur.

Vers onze heures, la tranquillité semblait partout générale et complète.

A 11 h. 40 m., après avoir lu le dernier rapport parvenu à la préfecture de police, M. Chevandier de Valdrôme monte tranquillement dans son coupé et se fait conduire chez lui.

PRISONNIERS ET BLESSÉS.

Le nombre de personnes arrêtées pendant les trois jours qui viennent de s'écouler ne s'élève qu'à environ 250 à 300.

Trois juges sont chargés de l'instruction des prisonniers, qui ont tous été transférés à la Conciergerie.

On ignore encore le nombre de blessés et de morts du côté des émeutiers. Une enquête a été ouverte pour en connaître le chiffre exact.

Du côté de la police, on n'a eu aucune mort à déplorer; une trentaine d'agents ont été plus ou moins grièvement blessés ou contusionnés.

M. Lombard, l'officier de paix, est assurément le plus gravement atteint.

Nous avons envoyé prendre des nouvelles de M. Terré, blessé mardi soir.

Son état est assez grave, il peut à peine parler et le médecin qui le soigne ne prescrit rien encore. Il faut attendre trois ou quatre jours. En supposant que sa guérison se fasse promptement, il ne pourra pas quitter le lit avant quinze jours.

A Sainte-Pélagie, la garde de Paris remplace la ligne, qui, d'habitude, fait le service de la prison. — (Gaulois).

Chronique locale

LA SUPPRESSION DES OCTROIS.

On vient de remettre encore sur le tapis la question de la suppression des octrois. Toutes les communes soumises à l'octroi ont à répondre au questionnaire que nous reproduisons plus loin.

Comme nous l'avons dit en rendant compte de la séance légale du conseil municipal, une commission composée de MM. Pizet, Muron et de Rivoire, doit répondre au questionnaire; mais, sans mettre en doute la compétence de la commission, nous croyons qu'elle a tout à gagner à connaître l'opinion publique sur les diverses questions qui lui sont soumises.

Aussi nous n'hésitons pas à provoquer un débat public sur l'opportunité de la suppression de l'octroi et sur les divers moyens de le remplacer. Pour nous, les quatre questions importantes que le public doit se poser, sont celles-ci :

1° L'octroi est-il un impôt trop lourd?

2° L'octroi est-il un impôt équitable?

3° Le chiffre des recettes de l'octroi est-il assez élevé pour qu'on ne puisse le supprimer sans mettre la ville de Roanne dans l'impossibilité de faire face aux dépenses nécessaires?

4° Comment remplacer le revenu de l'octroi? A la première question, nous pouvons répondre oui, l'octroi est à Roanne un impôt trop lourd. La part contributive par individu est d'au moins 9 francs, il en résulte qu'une famille d'ouvriers peut payer annuellement 40 ou 50 francs, ce qui est exorbitant et inacceptable.

L'octroi est-il un impôt équitable? non. Cette question est d'ailleurs résolue depuis longtemps, et il est inutile de nous y arrêter. Tout le monde sait que l'impôt doit être réparti proportionnellement aux fortunes des contribuables; l'octroi, au contraire, frappe également les pauvres et les riches et ne tient aucun compte de la disproportion de leurs ressources.

De ce qui précède on peut conclure que l'octroi ne doit pas être maintenu.

A la troisième question nous répondons affirmativement. Le revenu de la ville est d'environ 240,000 francs; dans ce chiffre l'octroi figure pour 170,000 francs, il est bien certain que sans les recettes de l'octroi le budget de Roanne ne serait jamais équilibré. D'ailleurs, ce n'est pas trop le moment de diminuer les ressources de la ville. Le nouveau conseil municipal pressera sans doute, la construction d'écoles qui sont nécessaires, la voirie exige des sacrifices importants et le conseil, qui va rendre son âme à Dieu (que la terre lui soit légère!) a eu soin d'engager les finances municipales dans des constructions à perte de vue pour la grande gloire de la religion.

Nous arrivons donc nécessairement à nous demander :

Comment remplacer l'octroi? Et, selon nous, c'est la question dont la solution doit précéder le plus vivement la commission.

Aujourd'hui la question est posée, dans le prochain numéro nous proposerons, tout au moins, une solution partielle. Sans la développer nous dirons seulement qu'elle repose sur la faculté de supprimer les lois d'exceptions qui favorisent tout ce qui tient au culte.

QUESTIONNAIRE RELATIF AUX OCTROIS

Depuis quelle époque la commune est-elle soumise à l'octroi? Quel est le mode de perception? (Régie simple, intéressée ou ferme.)

Pour quelle somme le produit de l'octroi figure-t-il dans les recettes de la commune? Indiquer le taux pour cent de ce produit par rapport à la recette totale.)

Quelle est la part contributive par individu? (Résultat de la division du produit total de l'octroi par le nombre d'habitants d'après le dernier recensement.) L'octroi constitue-t-il, pour les habitants, une charge trop lourde?

Quels sont, parmi les articles inscrits au tarif, ceux dont la perception excite des plaintes?

Les taxes qui frappent certaines denrées sont-elles de nature à nuire à la consommation, et, par suite, à préjudicier à l'agriculture?

La viande est-elle imposée par tête ou par poids? Quels sont les motifs qui ont fait préférer le système à l'impôt?

Les sucres et les cafés sont-ils imposés? (Dans l'affirmative, indiquer la quotité des taxes.)

L'octroi comprend-il le territoire entier de la commune?

Existe-t-il, dans le périmètre de l'octroi, des exploitations agricoles? (Dans l'affirmative, indiquer le chiffre de la population que comprennent ces exploitations, et faire connaître s'il y a des réclamations à ce sujet.)

Quel est le taux pour cent des frais de perception par rapport au produit?

Serait-il possible d'adopter un autre mode de perception, et quel serait-il ?

MAINTIEN OU SUPPRESSION DE L'OCTROI.

La suppression de l'octroi est-elle réclamée par la ville ?

Quelle est à cet égard, l'opinion de la population rurale dans le rayon d'approvisionnement ?

Est-ce contre le mode de perception ou contre l'impôt lui-même que des réclamations se sont élevées ?

Le conseil municipal est-il d'avis que la suppression de l'octroi puisse avoir lieu ? (Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas usé du droit que lui donne la loi de prononcer cette suppression ?)

Dans le cas de suppression de l'octroi, quel serait, du producteur, du détaillant ou du consommateur, celui qui profiterait le plus de cette suppression ?

REMPLACEMENT DE L'OCTROI.

Peut-on supprimer l'octroi sans le remplacer par un autre impôt ?

Quel serait cet impôt, et comment le percevrait-on ?

Si l'on voulait demander l'équivalent du produit de l'octroi à des centimes additionnels aux quatre contributions directes ou seulement à la contribution mobilière et à celle des patentes, de combien pour cent ces contributions devraient-elles être augmentées ?

BOISSON. — SURTAXES.

Les vins sont-ils imposés ? S'ils ne le sont pas, pourquoi ?

Y-a-t-il des surtaxes ? Sur les vins ?

Sur les cidres et poirés ? Sur l'alcool ?

(Dans l'affirmative, indiquer la quotité de ces taxes, et pour combien (taux pour cent) elles figurent dans le produit total de l'octroi.)

COMBUSTIBLES ET MATIÈRES PREMIÈRES EMPLOYÉES DANS L'INDUSTRIE.

Les combustibles et matières premières servant à l'industrie pour la préparation des objets destinés au commerce général sont-ils affranchis des taxes municipales, et sont-ils imposés, y a-t-il des réclamations à ce sujet ?

Dans quelle mesure et par quels moyens ces matières sont-elles affranchies ?

Se borne-t-on à exonérer les combustibles ou matières premières servant à la fabrication des objets destinés pour l'extérieur du lieu, ou bien accorde-t-on l'exemption, d'une manière générale, pour tous les combustibles et matières premières consommées dans les usines, sans distinction du lieu où se consommera le produit fabriqué ?

La commission chargée de répondre au questionnaire relatif aux octrois, composée de MM. Boullier, maire, Miron, Pizet et Deryvoire, conseillers, informe les contribuables qu'ils seront tous les jours, les uns ou les autres, à l'hôtel-de-ville, de 10 heures à midi, à partir de lundi 14 février courant, pour recevoir les observations qu'on voudra leur faire à cet égard, la commission engage tous les habitants de Roanne, et en particulier les personnes compétentes en matière d'économie politique, à prendre connaissance du questionnaire et à faciliter le travail de la commission en lui indiquant les solutions qu'ils jugeront pouvoir être adoptées.

LE DÉMENTI DE M. DECHASTELUS

M. Dechastelus ne parle pas, mais écrit. Première faute. Il est gouaillier. Nous ne lui connaissons pas ce défaut. Mais il faut bien se rendre à l'évidence. Dans une lettre insérée dans le *Journal de Roanne*, nous lisons :

« Si M. Boullier s'était lassé à recriminer, comme de coutume, à propos du canal du Forez, je persisterais à garder le silence ; il faut bien passer quelque chose à ses amis. »

C'est, sans doute, en vertu de cette dangereuse maxime que M. Dechastelus a passé aux électeurs, ses amis, 3,337,500 francs à payer pour le canal du Forez, suivant le dire de M. Boullier. M. Dechastelus, au contraire, prétend n'avoir passé à ses amis que 1,800,000 francs. *Indé ira.*

M. Boullier maintient son chiffre, le député de Roanne répond sans phrases par la plus énergique démenti qui soit à la disposition d'un homme d'honneur.

Ces démentis ne sont pas des raisons ; M. Dechastelus est habitué à trancher toutes les questions avec un *oui* et un *non* et à les trancher sans phrases ; comme il le dit avec une franchise qui fait son éloge ; mais nous ne sommes pas à la Chambre et notre député voudra bien nous excuser, nous, humbles électeurs, de rester un peu terre à terre et de rechercher s'il n'y a pas de phrases (car M. Dechastelus fait des phrases quand il écrit) qui prouveraient que les torts sont tout-à-fait de son côté.

Eh bien ! M. Boullier donne dans sa réponse insérée au *Journal de Roanne* des citations qui semblent prouver très-clairement que le contingent du département pour le canal du Forez n'est pas de 1,800,000 francs comme l'affirmait M. Dechastelus, à la veille des élections, date compromettante, mais de plus de trois millions.

M. Boullier est même tellement sûr de ce qu'il avance, qu'il fait à M. Dechastelus la proposition suivante :

Soumettre la question à un jury d'honneur et faire verser par celui qui aura tort, cinq mille francs pour le bureau de bienfaisance de Roanne.

Le député de Roanne a donné un démenti tellement énergique qu'il ne peut aujourd'hui répondre à son contradictoire qu'en reconnaissant qu'il s'est fourvoyé ou en acceptant un jury et en déposant cinq mille francs. Si M. Dechastelus garde le silence ou refuse l'offre qui lui est faite et qui offre les garanties voulues de justice et d'impartialité, il nous permettra bien de lui faire connaître sans phrases le jugement de l'opinion publique et de lui dire tout simplement. Monsieur Dechastelus, vous n'êtes qu'un..... (blagueur).

Em. CRITOT.

L'ÉVÊCHÉ DE LA LOIRE. — Les journaux de Lyon ont donné le texte d'une pétition adressée au chef de l'Etat, pour obtenir la création d'un évêché dans le département de la Loire. On ne s'est pas borné à faire circuler la pétition et à solliciter des signatures, car nous lisons dans la *Liberté* :

Une députation des habitants de Saint-Etienne, à la tête de laquelle se place M. Charvet, maire de la ville, vient d'arriver à Paris, dans le but d'obtenir la création d'un évêché dans le département de la Loire. Les habitants de Lyon, ceux du moins qui sont à la dévotion du clergé, s'opposent de toutes leurs forces à la réalisation du désir des Stéphanois. Le siège de l'évêché de la Loire (car nous ne doutons pas qu'il soit créé) serait Saint-Etienne.

Pourrait-on demander à M. Charvet de quel droit et en vertu de quel mandat il a pris l'initiative d'une demande pareille. Est-ce comme maire de St-Etienne, que M. Charvet réclame la création d'un évêché, dans le département de la Loire ? De qui a-t-il pris l'avis ?

Admettons, ce qui n'est pas, que M. Charvet ait été autorisé par les Stéphanois à se rendre auprès de l'Empereur pour doter notre département d'un évêque et du budget inhérent à tout haut fonctionnaire, pourrait-il imposer une nouvelle charge au département sans prendre son avis.

Il est vraiment impossible d'avoir plus de sans gêne. Comment ! voilà un maire qui est désavoué par son conseil et qui ne représente plus la ville qu'il administre qu'en vertu de la force, et dans de pareilles conditions il va prendre des allures préfectorales et nous imposer des taxes départementales. C'est vraiment trop plaisant !

Il faudrait cependant en finir avec ces excentricités qui se commettent à nos dépens, au nom de la religion.

Tout d'abord nous protestons contre la loi d'exception qui favorise le culte. Il nous est parfaitement indifférent d'avoir un évêché ou de n'en pas avoir ; mais nous ne comprenons pas qu'on ose encore grever un département sans avoir pris préalablement l'avis des conseils municipaux. Que l'argent sorte de nos poches pour faire les frais d'un évêché ou les frais d'une route, c'est toujours un impôt et ce qui est juste dans un cas doit l'être dans l'autre. Dès lors que pour créer une route, on prend l'avis des conseils municipaux intéressés, nous ne pouvons admettre qu'on se dispense de cette formalité pour un évêché.

Quant à M. Charvet, il a manqué à toutes les convenances en faisant la démarche que signale la *Liberté*, et si le gouvernement fait droit à sa requête sans faire une enquête préalable et sans prendre l'avis des contribuables, il peut prendre pour lui le compliment que nous adressons bien sincèrement au maire de St-Etienne.

Mais nous comptons bien que les vœux du département peseront plus que ceux de M. Charvet. Car il ne faut pas que les personnes pieuses de St-Etienne se fassent la moindre illusion à cet égard. Le département de la Loire, non-seulement ne sollicite pas un évêché, mais il n'en veut pas.

Cette question d'abord n'intéresse absolument que les fidèles, et même les plus fervents. On peut dire hardiment qu'ils sont en très-petite minorité dans la population. Maintenant ne leur refusez pas un grain de bon sens et interrogez-les sur le projet d'évêché que répondront-ils ? Qu'il est plus sage d'employer pour la construction des églises, pour des missions, etc., l'argent destiné à l'installation d'un évêché. A leur point de vue, ils auront parfaitement raison.

Nous, qui ne sommes pas parmi les fervents, nous trouvons qu'on donne déjà beaucoup trop au culte et que les églises font singulièrement tort aux écoles ; nous sommes d'avis qu'en consacrant à l'instruction l'argent destiné à Monseigneur, on convertira plus de monde à la moralité et au travail, que ne le pourrait faire le spectacle des vertus de Sa Grandeur.

Tel n'est pas sans doute l'avis de M. Charvet, mais celui de bon nombre d'honnêtes gens qui trouvent que M. le maire de St-Etienne avait mieux compris sa mission en créant des p..... qu'en se mêlant de questions religieuses qui ne sont pas de son ressort.

NOS RUES. — On peut parcourir toutes les villes de France et de Navarre, nous doutons qu'on en trouve une, où la voirie, si on excepte les rues à la charge de l'Etat, soit aussi mal entretenue qu'à Roanne. Quand il pleut la rue du Phénix est inabordable, ce n'est pas une voie de communication c'est un bourbier, et comme elle n'a pas de trottoirs, on en est réduit pour la traverser à se crotter jusqu'à l'échine. La rue de la Côte malgré son pavé n'est guère plus praticable. L'état de la rue Beaulieu, de la rue St-Jean, des petites rues qui aboutissent à la place St-Etienne ou l'avoisinent n'est pas moins mauvais. Nous ne parlons pas des rues des faubourgs ; elles n'ont de rue que le nom.

Roanne possède cependant un budget assez respectable, une commission chargée d'inspecter la voirie, un agent-voyer. Mais les fonds communaux reçoivent, paraît-il, une autre destination plus utile, la commission permanente de la voirie, se repose sur l'agent-voyer du soin de veiller à l'entretien des rues, et celui-ci considère sans doute comme des détails tout-à-fait secondaires les réparations à faire aux chaussées.

Mais nous ne voulons pas traiter aujourd'hui cette question de la voirie qui demande une étude spéciale, nous nous contenterons de signaler un petit fait qui témoignera de la négligence de notre agent-voyer.

Il y a quinze jours les propriétaires des maisons bordant la fontaine des Planches, se plainquirent de fuites d'eau qui inondaient leurs caves. L'agent-voyer fit découvrir les cornets de con luite des eaux des Poupées, pour voir s'ils n'étaient pas brisés ou percés. Les recherches

faites, il fit remettre en place la terre enlevée, et fit jeter les pavés par-dessus. Il aurait fallu deux heures pour les replacer convenablement et remettre en bon état l'entrée de la rue. Mais M. l'agent-voyer a pensé qu'il n'y avait pas urgence à achever un travail aussi insignifiant. Et depuis quinze jours les personnes qui entrent dans la rue Beaulieu après cinq heures du soir, viennent se heurter contre de petits tas de pierre, au risque de tomber. Nous espérons que M. Durand voudra bien tenir compte de notre observation.

LES ÉCOLES DES FAUBOURGS.

La commission nommée depuis un an pour étudier la question des écoles des faubourgs Mulsant et de Clermont s'est enfin réunie. Il y a donc lieu d'espérer qu'elle proposera bientôt une solution au conseil municipal. Quelle sera cette solution ? Il nous est impossible de le dire. Cependant si nous en croyons des rumeurs fâcheuses, certains projets mis en avant au sein de la commission, ne seraient pas de nature à nous satisfaire.

Quelques personnes voudraient établir une seule école pour les deux faubourgs. Dans ce cas elle serait placée sur le boulevard des Tanneries à égale distance de ces deux centres de population. D'autres proposeraient de créer une école dans chaque faubourg, mais voudraient bâtir celle du faubourg Clermont près du chemin de fer, de telle façon qu'elle pût servir aux enfants des quartiers de la Berche et du Moulin-Gilbert. Enfin il serait à peu près décidé que ces écoles seront confiées à des frères de la doctrine chrétienne.

Nous ne savons pas ce qu'il y a d'exact dans ces on-dit ; nous les donnons pour ce qu'ils valent. Cependant comme ils pourraient être vrais, nous jugeons utile. — La commission n'ayant pas cru devoir initier le public à ses études, — de présenter sur ce sujet quelques brèves observations.

A notre avis deux écoles sont indispensables. Il y aurait une sorte de dureté à obliger de jeunes enfants, à venir à l'époque des grands froids, de l'extrémité des faubourgs Mulsant et de Clermont au boulevard des Tanneries. La distance considérable qui existerait entre l'école et le domicile des parents rendrait toute surveillance de la part de ces derniers impossible. La situation particulière de Roanne traversée par le chemin de fer offre un autre obstacle.

En effet, mettre des bandes d'enfants dans la nécessité de traverser à tout instant la voie ferrée ne serait-ce pas les exposer à de graves dangers et aller au-devant d'accidents certains ? Cette dernière raison qui milite contre l'établissement d'une école unique, doit aussi déterminer le conseil municipal à ne pas placer l'école du faubourg Clermont près du chemin de fer.

Le danger que nous venons de signaler doit être évité pour les enfants du quartier de la Berche comme pour les autres.

Il est un autre point sur lequel nous appelons l'attention des membres de la commission. Par qui sera donnée l'instruction dans ces écoles. Est-ce par des frères ou par des instituteurs laïques. L'instruction par les laïques nous paraît préférable. Rien ne garantit en effet l'aptitude des frères à enseigner ; rien n'assure qu'ils possèdent un savoir suffisant. Leur brevet de capacité, c'est leur robe. Or, tout le monde sait que l'habit ne fait pas le moine. Nous ne contestons pas qu'il existe parmi eux, des hommes intelligents instruits, mais c'est l'exception, le petit nombre. Dans tous les cas rien ne garantit leur mérite, et nous croyons qu'une administration publique, avant de confier à qui que soit le soin de former l'intelligence de la jeunesse, doit s'assurer de la capacité des maîtres avec qui elle contracte des engagements.

H. AUDIFFRED.

Puisque M. Audiffred se trouve sur la pente des indiscretions, autant aller jusqu'au bout. Si nous sommes, de notre côté, bien informé, c'est M. Boullier qui aurait parlé d'une école unique et des frères de la doctrine chrétienne. Cette double proposition a été énergiquement repoussée par la commission qui veut toujours deux écoles et l'enseignement laïque.

E. C.

Dans notre dernier numéro, nous avons interpellé les conseillers municipaux de St-Haon-le-Châtel, relativement à la création d'une bibliothèque populaire, pour laquelle une certaine somme aurait été versée à la caisse communale. Il ne nous a rien été répondu. L'administration municipale a-t-elle l'intention de garder le silence sur cette question ou bien prend-elle simplement son temps pour nous donner les explications demandées ? Il nous serait difficile de le dire. Cependant au risque de paraître impatient, nous croyons devoir aujourd'hui réitérer notre requête.

Est-il vrai, que, en 1865 ou 66, un haut fonctionnaire de l'Empire ait remis à M. le maire de St-Haon, une somme de 200 francs pour être employée à l'acquisition de livres destinés à être prêtés gratuitement aux habitants de la commune ?

Est-il vrai que dans le but très-louable d'augmenter le nombre de ces volumes, M. le maire ait ouvert une souscription dont le produit s'est élevé à cent ou cent cinquante francs ?

Est-il vrai que M. le maire ait nommé pour choisir les livres, une commission composée de quatre personnes.

Est-il vrai que cette Commission nommée depuis quatre ans, n'a pas encore rempli son mandat ?

Ces faits sont graves, s'ils étaient établis, la conduite des membres de la Commission et du conseil municipal devrait être sévèrement blâmés. On comprendra donc qu'avant de critiquer, nous demandions encore des explications.

On nous envoie la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

St-André, le 8 février 1870.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu dans votre numéro du 6 février, une lettre adressée du canton de Pontamur, lettre relative aux vengeances administratives.

Moi aussi, j'ai été bien récompensé de n'avoir pas voté comme le désirait l'administration.

Ainsi en 1867, je payais 12 fr. de patente pour un petit débit de vin situé dans un hameau dépendant d'une commune de 1,500 à 1,600 âmes. C'était déjà bien honnête.

En 1868, j'en ai pour 13 fr.

En 1869, pour 17 fr.

En 1870 pour 28 fr., et je ne parle pas des centimes, et notez que mon commerce n'a pas augmenté.

Me voilà bien puni de ne pas avoir voté pour M. Dechastelus et d'avoir donné ma démission de syndic de la Société de secours mutuels, le jour des élections, alors que le président devait nous conduire au scrutin. N'en dites rien à personne ; mais j'ai perdu l'estime des président et vice-président ! ! ! ! !

Si nous avions souvent des élections, ma patente serait bientôt supérieure à ma recette. J'ai cru un moment, étant chargé de famille et le commerce allant très-mal, que je serais obligé de retirer un de mes enfants de l'école, mais j'ai réfléchi, je travaillerai une heure de plus par jour et tout sera dit.

Je vous salue bien sincèrement.

PRÉFOL.

Dans la soirée du 6 de ce mois, un individu se présenta chez le sieur Vaudier, cabaretier à Lenti-guy, canton de Roanne, et lui demanda à coucher. Vaudier ne le connaissant pas et le voyant dans un état voisin de l'ivresse, refusa de le recevoir. Sur ce refus, cet individu fut se coucher, à l'insu de Vaudier, dans une baraque en planche, appartenant à ce dernier, située à trois ou quatre mètres de la maison, et qui servait de dépôt de bois et de paille. A quatre heures et demie du matin, cette baraque a été entièrement dévoré par les flammes, et lorsqu'on a pu déblayer, on y a trouvé le cadavre de cet individu à moitié carbonisé. Le trouvant couché sur le ventre, la figure a été assez épargnée pour permettre de reconnaître en lui le nommé Collet, ouvrier puisatier, âgé de 42 ans, célibataire, demeurant à Roanne, faubourg de Clermont. Cet homme, qui fumait habituellement, était un ivrogne de profession, et tout porte à croire qu'en voulant allumer sa pipe, il a mis involontairement le feu à la paille qui était autour de lui.

Les objets suivants ont été récemment trouvés sur la voie publique et déposés au bureau de police où on peut les faire réclamer :

- Un sac et un double-décaltre.
- Des breloques et un fragment de chaîne en or.
- Un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent.

Pour la chronique locale, Em. CRITOT.

FAITS DIVERS

Le *Ganlois* a reçu de Marseille la dépêche suivante :

Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit et demi, deux maisons contiguës situées sur le boulevard Jourdan, quartier des Grottes, se sont écroulées, ensevelissant sous leurs décombres douze personnes.

Deux personnes ont été tuées, dix blessées très-grèvement.

Sont morts : le nommé Réfoul, âgé de vingt-quatre ans, et Fanny Maurel, une malheureuse femme enceinte de huit mois.

Sont blessés : neuf hommes et une femme.

Au rez-de-chaussée d'une des maisons se trouvait une écurie contenant huit chevaux. Tous ont été tués.

On attribue les causes de cette catastrophe à la mauvaise qualité des matériaux employés pour la construction.

Variations sur l'air d'Olfenbach :

Petits balais (bis)
Qui veut des petits balais ?

Deux marchands de balais de bouleau entrent dans un village : l'un par la route du nord, l'autre par la route du midi.

« Balais à six sous ! » crie l'un.

« Balais à huit sous ! » crie l'autre.

Ils se rencontrent sur la grande place.

« Ah ! ça, dit l'un, comment faites-vous pour vendre vos balais six sous ? moi, je vole le bois pour les faire et je ne peux pas les vendre moins de huit sous.

« J'vas vous dire, moi je les vole tout faits.

Suivons le *Tintamarre* au sein des polices correctionnelles :

Une jeune femme. — Mon mari croyait que je le trompais ; il prétend un voyage et revient au milieu de la nuit, il me trouve seule. Cela le surprend...

Le président. — Ettonnamment ?

La jeune femme. — Mon amant ? Oh ! il était parti à onze heures.

Un « carrillon » du *Chariot* :

Le « *Rrran* » attribué à l'un de nos maréchaux affligo bon nombre de soldats.

Le cas échéant, ils ne demanderaient qu'une chose, c'est de faire partie d'une compagnie hors « *rrran*. »

Nous avons raconté que Galerafi, le bourreau de Londres, n'étant plus assez agile ni assez fort pour expédier proprement dans l'autre monde les condamnés à mort, allait être remplacé ; les journaux anglais nous donnent à ce sujet, un détail curieux :

Le ministre de l'intérieur a déjà reçu 134 demandes de candidats aspirant à le remplacer. Celui qui paraît avoir le plus de chance de succès est un débauché attaché au dock de Devonport, nommé Toll, qui s'est distingué dans sa première profession, par son adresse à abattre un cochon.

On nous a conté une légende mahométane qui nous montre la Justice à la balance immuable sous un aspect tout à fait nouveau pour nous :

Devant un pacha, on amène un jour un Mahométan accusé d'avoir incendié la maison d'un chrétien.

— Tu as mis le feu à la maison d'un chrétien ? dit le magistrat au coupable.

— Oui.

— Qu'on fasse entrer le chrétien, car, avant de condamner, je dois entendre l'accusateur.

Un employé s'avance respectueusement.

— Seigneur, dit-il, les chrétiens qui habitent la maison incendiée ont péri au milieu des flammes ; ils sont dans l'éternité.

— Pourtant, sans accusateur, je ne puis prononcer un jugement. Aller consulter le Coran pour voir ce qu'il y a

à faire quand la partie lésée ne peut comparaître.
L'employé consulta le livre sacré, puis :
— Seigneur, voici le passage que vous désirez :
« Si l'offense ne peut venir, mais que cependant il se trouve dans un endroit très connu, il faut y envoyer l'accusé, afin que le tribunal de ce lieu se prononce. »
— Ah ! fort bien, repris le pacha, tu disais donc que les chrétiens sont dans l'éternité ? C'est un endroit bien connu de nous tous ; donc que le coupable y soit expédié promptement au moyen du glaive, là, on décidera de son sort.

Gil-Blas de Cen...tre gauche, s'amuse aux bagatelles de la porte.
Un écho d'un cours d'histoire naturelle.
Le professeur. — Dans quelle classe mettez-vous les poules ?
L'élève. — Dans la classe des mammifères.
Le professeur. Elles ont donc des mamelles ?
L'élève. — Certainement, puisqu'il y a du lait de poule !

Un bon Stop dans le Charivari.
Un membre de la droite, à cheval sur un écrivain, regarde avec effroi un membre du centre droit qui chevauche sur un escargot. Et il lui crie :
— Arrêtez, malheureux ! pas si vite...
Stop est aujourd'hui un des deux ou trois meilleurs caricaturistes politiques que nous possédions en France. Nombre bien restreint hélas ! Je parie que la censure va déclarer que ce n'est pas sa faute.
Au contraire.

ENSEIGNEMENT DÉMOCRATIQUE

Les fondateurs du *Courrier*, en créant leur journal, se sont proposé un but bien difficile à atteindre. Ils ont entrepris de tenir leurs lecteurs au courant des affaires de la politique quotidienne, de traiter avec soin toutes les questions locales, de discuter et critiquer sévèrement les actes arbitraires commis par les fonctionnaires et les élus du suffrage universel.

Ils ont entrepris également de faire l'éducation politique des électeurs de l'arrondissement.
La première partie de ce programme ne pourra être remplie convenablement quels que soient d'ailleurs le talent et la bonne volonté du rédacteur du journal, que lorsque tous nos adhérents s'intéressent à notre œuvre démocratique, nous signaleront les questions locales intéressantes et les actes illégaux.

En ce qui concerne la 2^e partie de notre programme, jusqu'ici à peu près absolument négligée, les difficultés sont grandes aussi. Et si la rédaction du *Courrier* était réduite à ses seules forces pour l'exécution, les fondateurs devraient à peu près complètement renoncer à un projet par trop audacieux.

Pour faire l'éducation politique d'un groupe considérable de lecteurs, il faut en effet parler de tout, de *omni re scibili*, comme disaient les anciens, la science d'un Littré n'y suffirait pas. Mais ce que nous ne pouvons pas faire par nous-mêmes, nous pouvons le faire par d'autres. Il ne nous est pas interdit d'emprunter aux meilleurs écrivains de tous les temps, comme aux meilleurs publicistes de notre époque, certaines parties de leurs écrits ou de leurs articles, inconnus de la plupart de nos lecteurs.

Nous les publierons sous ce titre : *Enseignement démocratique*. Nous commencerons aujourd'hui par un petit écrit de Bastiat, sur le rôle de l'Etat.
H. A.

L'ÉTAT

Je voudrais qu'on fondât un prix, non de cinq cents francs, mais d'un million, avec couronnes, croix et rubans, en faveur de celui qui donnerait une bonne, simple et intelligible définition de ce mot : l'Etat.

Quel immense service ne rendrait-il pas à la société !
L'Etat ! Qu'est-ce ? où est-il ? que fait-il ? et devrait-il faire ?

Tout ce que nous en savons, c'est que c'est un personnage mystérieux, et assurément le plus sollicité, le plus tourmenté, le plus affairé, le plus conseillé, le plus accusé, le plus invoqué et le plus provoqué qu'il y ait au monde.

Car, Monsieur, je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais je gage dix contre un que depuis six mois vous faites des utopies, et si vous en faites, je gage dix contre un que vous chargez l'Etat de les réaliser.

Et vous, Madame, je suis sûr que vous désirez du fond du cœur guérir tous les maux de la triste humanité, et que vous n'y seriez nullement embarrassée, si l'Etat voulait seulement s'y prêter.

Mais, hélas ! le malheureux, comme Figaro, ne sait ni qui entendre, ni de quel côté se tourner. Les cent mille bouches de la presse et de la tribune lui crient à la fois :

- « Organisez le travail et les travailleurs.
- Extirpez l'égoïsme.
- Réprimez l'insolence et la tyrannie du capital.
- Faites des expériences sur le fumier et sur les œufs.
- Sillonnez le pays de chemins de fer.
- Irriguez les plaines.
- Boisez les montagnes.
- Fondez des fermes-modèles.
- Fondez des ateliers harmoniques.
- Colonisez l'Algérie.
- Allaitiez les enfants.
- Instruisez la jeunesse.
- Secourez la vieillesse.
- Envoyez dans les campagnes les habitants des villes.
- Pondérez les profits de toutes les industries.
- Prêtez de l'argent, et sans intérêt, à ceux qui en désirent.
- Afranchissez l'Italie, la Pologne et la Hongrie.
- Élevez et perfectionnez le cheval de selle.
- Encouragez l'art, formez-nous des musiciens et des danseuses.
- Prohibez le commerce et, du même coup, créez une marine marchande.
- Découvrez la vérité et jetez dans nos têtes un grain de raison. L'Etat a pour mission d'éclairer, de développer, d'agrandir, de fortifier, de spiritualiser et de sanctifier l'âme des peuples. »

— « Eh ! Messieurs, un peu de patience, répond l'Etat, d'un air piteux.

« J'essayerai de vous satisfaire, mais pour cela il me faut quelques ressources. J'ai préparé des projets concernant cinq ou six impôts tout nouveaux et les plus bénins du monde. Vous verrez quel plaisir on

à les payer. »
Mais alors un grand cri s'éleva : « Haro ! haro ! le beau mérite de faire quelque chose avec des ressources ! Il ne vaudrait pas la peine de s'appeler l'Etat. Loin de nous frapper de nouvelles taxes, nous vous sommons de retirer les anciennes. Supprimez :

- L'impôt du sel.
- L'impôt des boissons ;
- L'impôt des lettres ;
- L'octroi ;
- Les patentes ;
- Les prestations. »

Au milieu de ce tumulte, et après que le pays a changé deux ou trois fois son Etat pour n'avoir pas satisfait à toutes ces demandes, j'ai voulu voir observer qu'elles étaient contradictoires. De quoi ne suis-je avisé, bon Dieu ! ne pourrais-je garder pour moi cette malencontreuse remarque ?

Me voilà discrédité à tout jamais, et il est maintenant reçu que je suis un homme sans cœur et sans entrailles, un philosophe sec, un individualiste, un bourgeois, et, pour tout dire en un mot, un économiste de l'école anglaise ou américaine.

Oh ! pardonnez-moi, écrivains sublimes, que rien n'arrête, pas même les contradictions. J'ai tort, sans doute, et je me rétracte de grand cœur. Je ne demande pas mieux, soyez-en sûrs, que vous ayez vraiment découvert, en dehors de nous, un être bien-faisant et inépuisable, s'appelant l'Etat, qui ait du pain pour toutes les bouches, du travail pour tous les bras, des capitaux pour toutes les entreprises, du crédit pour tous les projets, de l'huile pour toutes les plaies, du baume pour toutes les souffrances, des conseils pour toutes les perplexités, des solutions pour tous les doutes, des vérités pour toutes les intelligences, des distractions pour tous les ennuis, du lait pour l'enfance et du vin pour la vieillesse, qui pourvoie à tous nos besoins, prévienne tous nos désirs, satisfasse toutes nos curiosités, redresse toutes nos erreurs, répare toutes nos fautes, et nous dispense tous désormais de prévoyance, de prudence, de jugement, de sagacité, d'expérience, d'ordre, d'économie, de tempérance et d'activité.

Eh ! pourquoi ne le désirerais-je pas ? Dieu me pardonne, plus j'y réfléchis, plus je trouve que la chose est commode, et il me tarde d'avoir, moi aussi, à ma portée, cette source intarissable de richesses et de lumières, ce médecin universel, ce trésor sans fond, ce conseiller infailible que vous nommez l'Etat.

Aussi je demande qu'on me le montre, qu'on me le définisse, et c'est pourquoi je propose la fondation d'un prix pour le premier qui découvrira ce phénix. Car enfin, on m'accordera bien que cette découverte précieuse n'a pas encore été faite, puisque, jusqu'ici, tout ce qui se présente sous le nom d'Etat, le peuple le renverse aussitôt, précisément parce qu'il ne remplit pas les conditions quelque peu contradictoires du programme.

Faut-il le dire ? je crains que nous ne soyons, à cet égard, dupes d'une des plus bizarres illusions qui se soient jamais emparées de l'esprit humain.

L'homme répugne à la Peine, à la Souffrance. Et cependant il est condamné par la nature à la Souffrance de la Privation, s'il ne prend pas la Peine du Travail. Il n'a donc que le choix entre ces deux maux. Comment faire pour les éviter tous deux ? Il n'a jusqu'ici trouvé et ne trouvera jamais qu'un moyen : c'est de *jouir du travail d'autrui* ; c'est de faire en sorte que la Peine et la satisfaction n'incombent pas à chacun selon la proportion naturelle, mais que toute la peine soit pour les uns et toutes les satisfactions pour les autres. De là l'esclavage, de là encore la spoliation, quelque forme qu'elle prenne : guerres, impostures, violences, restrictions, fraudes, etc., abus monstrueux, mais conséquents avec la pensée qui leur a donné naissance. On doit haïr et combattre les oppresseurs, on ne peut pas dire qu'ils soient absurdes.

L'esclavage s'en va, grâce au Ciel, et d'un autre côté, cette disposition où nous sommes à défendre notre bien, fait que la Spoliation directe et naïve n'est pas facile. Une chose cependant est restée. C'est ce malheureux penchant primitif qui porte en eux tous les hommes à faire deux parts du lot complexe de la vie, rejetant la Peine sur autrui et gardant la Satisfaction pour eux-mêmes. Reste à voir sous quelle forme nouvelle se manifeste cette triste tendance.

L'opresseur n'agit plus directement par ses propres forces sur l'opprimé. Non, notre conscience est devenue trop méticuleuse pour cela. Il y a bien encore le tyran et la victime, mais entre eux se place un intermédiaire qui est l'Etat, c'est-à-dire la loi elle-même. Quoi de plus propre à faire taire nos scrupules et, ce qui est peut-être plus apprécié, à vaincre les résistances ? Donc, tous, à un titre quelconque, sous un prétexte ou sous un autre, nous nous adressons à l'Etat. Nous lui disons : « Je ne trouve pas qu'il y ait entre mes jouissances et mon travail une proportion qui me satisfasse. Je voudrais bien, pour établir l'équilibre désiré, prendre quelque peu sur le bien d'autrui. Mais c'est dangereux. Ne pourriez-vous me faciliter la chose ? ne pourriez-vous me donner une bonne place ? ou bien gêner l'industrie de mes concurrents ? ou bien encore me prêter gratuitement des capitaux que vous aurez pris à leurs possesseurs ? ou élever mes enfants aux frais du public ? ou m'accorder des primes d'encouragement ? ou m'assurer le bien-être quand j'aurai cinquante ans ? Par ce moyen j'arriverai à mon but en toute quiétude de conscience, car la loi elle-même aura agi pour moi et j'aurai tous les avantages de la spoliation sans en avoir ni les risques ni l'odieuse !

Comme il est certain d'un côté que nous adressons tous à l'Etat quelque requête semblable, et que, d'un autre part, il est avéré que l'Etat ne peut procurer satisfaction aux uns sans ajouter au travail des autres, en attendant une autre définition. Qui sait si elle ne remportera pas le prix ? La voici :

L'Etat, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde.

Car aujourd'hui, comme autrefois, chacun, un peu plus, un peu moins, voudrait bien profiter du travail d'autrui. Ce sentiment, on n'ose l'afficher, on se le dissimule à soi-même ; et alors que fait-on ? On imagine un intermédiaire, on s'adresse à l'Etat, et chaque classe tour à tour vient lui dire : « Vous qui pouvez prendre loyalement, honnêtement, prenez au public, et nous partagerons. » Hélas ! l'Etat n'a que trop de pente à suivre le diabolique conseil ; car il est composé de ministres, de fonctionnaires, d'hommes enfin, qui, comme tous les hommes, portent au cœur le désir et saisissent toujours avec empressement l'occasion de voir grandir leurs richesses et leur influence. L'Etat comprend donc bien vite le parti qu'il peut tirer du rôle que le public lui confie. Il sera l'arbitre, le maître de toutes les destinées ; il prendra beaucoup, donc il lui restera beaucoup à lui-même ; il multipliera le nombre de

ses agents, il élargira le cercle de ses attributions ; il finira par acquiescer des proportions écrasantes. Mais, ce qu'il faut bien remarquer, c'est l'étonnant aveuglement du public en tout ceci. Quand des soldats heureux réduisaient les vaincus en esclaves, ils étaient barbares, mais ils n'étaient pas absurdes. Leur but, comme le nôtre, était de vivre aux dépens d'autrui ; mais, comme nous, ils ne le manquaient pas. Que devons-nous penser d'un peuple où l'on ne paraît pas se douter que le pillage réciproque n'est pas moins pillage parce qu'il est réciproque, qu'il n'est pas moins criminel parce qu'il s'exécute légalement et avec ordre ; qu'il n'ajoute rien au bien-être public ; qu'il le diminue au contraire de tout ce que coûte cette intermédiaire dispendieux que nous nommons l'Etat ?

BASTIAT.

Nous lisons dans le *Journal de Viticulture pratique*, du 2 février :

« A Issoire (Puy-de-Dôme), les propriétaires « tiennent les cours fermes. On n'achète pas à moins « de 27 à 28 fr. l'hectolitre nu, pris chez le proprié- « taire, à moins de vouloir des vins de qualité infé- « rieure.

« A Ligny-en-Barrois (Meuse), les vins de 1869 « se vendent 48 à 50 francs les 200 litres non logés. « A Sancerre (Cher), la pièce de deux hectolitres « logés, vaut 25 à 60 fr. suivant qualité. « Les vins de ces différends crus sont inférieurs aux premières qualités de la Côte de Renaison.

BULLETIN COMMERCIAL

Dépêche télégraphique.

Service spécial du *Courrier de Roanne*

Rouen, le 11 février, 4 h. 20 m. du soir.

Il continue à se faire peu d'affaires en cotons filés : malgré cela les prix restent les mêmes.

- Chaîne, 26, pur Louisiana, 1^{re} qualité. 4 fr. 40
- 28 — — — — — 4 fr. 50
- Trame 26 — — — — — 4 fr. 30
- 28 — — — — — 4 fr. 40
- Chaîne, 26, mélange. 4 fr. 00
- 28 — — — — — 4 fr. 10
- Trame 26 — — — — — 3 fr. 90
- 28 — — — — — 4 fr. 00

Havre. — Vente : 750 balles. Très-ordinaire, 140.

Liverpool. Vente : 10,000 balles.

Roanne. — Notre fabrique voit toujours peu d'acheteurs. Les expéditions n'en ont pas moins augmenté, notablement cette semaine : elles sont d'environ de 8,400 pièces.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE.

du 5 janvier au 12 février.

MARIAGES.

- Chanrion Claude-Marie, 26 ans, tisseur, et Vincent Jean, 21 ans, couturière.
- Bein Claude, 29 ans, tisseur, et Fournier Louise, 24 ans, tisseuse.
- Monerie Auguste-Benoit-Marie, 27 ans, tisseur, et Cavellier Jeanne-Marie, 18 ans, tisseuse.
- Poyet Louis, 24 ans, propriétaire, et Joy Mitarné, 24 ans, cuisinière.
- Bernay André, 24 ans, teinturier, et Talon Benoite, 20 ans, tailleur.
- Musnier Jacques, 31 ans, tisseur, et Blettery Philiberte, 31 ans, domestique.
- Mercier Claude, 48 ans, sabotier, et Crétin Claudine-Marie, 37 ans, canneluse.
- Milot Claude, 29 ans, ou teneur et Moneret Jeanne, 21 ans, bobineuse de coton.

NAISSANCES.

- Chabry Marie-Françoise, fille de Simon-Albert, iciste, et de Charpin Jacqueline-Joséphine.
- Chaussade Marie-Imélie, fille de Pierre-Frédéric, tourneur en poterie, et de Pitaval Marie.
- Thévenin Claude, fils de Pierre, employé de commerce et de Verrière Marie.
- Bussière Pétronille, fille de Jean, teinturier, et de Charpenay Claudine.
- Palay Joseph-Marie, fils de Jean-Claude-Marie, tisseur, et de Delorme Gabrielle.
- Sevez Jeanne-Marie, fille de Claude-Laurent, maître d'hôtel, et de Degrange Joseph-Jeanne-Marie.
- Jacquet Antoine, fille de Jean, tisseur, et de Ducruis Louise.
- Un enfant.

DÉCÈS.

- Moreau Etienne, 24 ans, chauffeur au chemin de fer, célibataire.
- Morel Pierre, 79 ans, maçon, célibataire.
- Rousseau Anne, 53 ans, rentière, épouse de Daignez Ignace-François-Xavier.
- Audin Jean-Baptiste, 89 ans, époux de Murat Anne.
- Laget Fanny, 76 ans, rentière, célibataire.
- Berthelmer Marguerite, 57 ans, couturière, célibataire.
- Marcoux Elie, 74 ans, concierge, veuve de Larue Jean.
- Michaud Jean, 58 ans, tisseur, veuf de Monery Charlotte.
- Porret Jean-François, 2 ans.
- Crozon Mathieu, 29 ans, menuisier, époux de Prajoux Elisabeth-Marie.
- Michon Claude, 57 ans, journalier, époux de Petibous Claudine.
- Duverger Pierre-Marie, 53 ans, plâtrier, époux de Rochet Madeleine-Geneviève.
- Labrosse Constant, 2 ans.
- Jacquemont Marie, 87 ans, bobineuse, veuve de Chelas Simon.
- Bodinat Jean-Marie, 33 ans, chauffeur-mécanicien, célibataire.
- 4 enfants au-dessous d'un an.


SPECIALITÉ DE COIFFURES DE MARIÉES

FABRIQUE DE FLEURS FINES

FERDINAND VACHEZ

52, rue Réaumur, Paris. 15

CHOCOLAT AGLAVE
A L'EXTRAIT DE VIANDE (b. s. g. d. g.)



Précieux aliment nutritif et digestif, très-bon pour les tiraillements d'estomac et la faim instantanée, très-utile en voyage, très-apprécié des mères pour leurs enfants en pension. C'est le déjeuner le plus substantiel, et, par excellence, le réparateur de la santé. 2 fr. 50, 3 fr., 4 fr. et 5 fr. le 1/2 kil.

Chocolat du Progrès, qualité sup^{ra}, 1 fr. 80, 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

Dépôts : chez M. BRUN, libraire, rue de la Sous-Préfecture ; M. GOUTTENORE, 40, rue du Collège ; M. BONJOUR, rue Impériale. 18

HERNIES PROLAPSUS ET MALADIES DE LA VESSIE
Ces déssantes infirmité, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries, par le **Neptunide Rouillé** (extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits écrivant à M. ROUILLÉ, pharmacien de 1^{re} classe aux Sables d'Olonne (Vendée).

MERCURIALE	Lapalisse	Roanne.
	Jouli	Vend.
Froment, 1 ^{re} q. d. dec.	3 70	3 95
Froment, 2 ^e qualité	3 60	3 85
Froment, 3 ^e qualité	3 40	3 75
Seigle, 1 ^{re} qualité	2 40	2 55
Seigle, 2 ^e qualité	2 30	2 45
Seigle, 3 ^e qualité	2 20	2 35
Orge, double décal.	2 20	2 50
Colza	0 00	0 00
Avoine	1 35	1 60
Haricots	4 00	5 50
Farine, 1 ^{re} qté, 125 k.	43 »	44 00
Farine, 2 ^{me} qualité	40 »	41 00
Farine, 3 ^e q. barilletée	38 00	38 00
Pain blanc, le kil.	0 33	0 40
Pain bis	0 28	0 34
Pain de ménage	0 23	0 30
Poin, les 100 kil.	8 »	9 00
Paille	4 »	4 50
Œufs, la douzaine	0 75	0 75
Beurre, les 500 gr.	0 90	0 90

Pour tout ce qui doit être signé, Le gérant, B. AUCLERC.

AVIS

Un jeune homme, connaissant parfaitement la fabrication, désire trouver un emploi chez un fabricant. Il donnera de bonnes références. S'adresser au bureau du journal. 37

A vendre ou à céder

Pour cause de départ

FONDS DE MAGASIN

D'ORNEMENT FUNÉBRE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉ

Situé rue Mably, 10. — S'y adresser. 34

A LOUER

UN APPARTEMENT

COMPOSÉ DE 3 PIÈCES AU DEUXIÈME ÉTAGE

ET D'UNE PIÈCE AU TROISIÈME

A partir du 1^{er} février prochain

Place du Marché, n° 4

S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

PLUS DE BANDAGES NI PESSAIRES.

Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire aux Herbières (Vendée), genre et succ^{re}, seul et unique délégué de P^{re} Simon, ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

BEAUTÉ DU TEINT

L'Extrait de Fleurs de lys de Bayle, dissipe et prévient : rides, rougeurs, taches, boutons et tous les vices du visage ; dispense de l'emploi des faras et donne au teint : *valeur, fraîcheur, éclat*, n. 5 fr. ; — Eau anti-peau n. 10 fr. ; — Pomme anti-pelluculaire de Bayle, 5 fr., pour détruire les pellicules, arrêter la chute des cheveux, faire repousser et blanchir. Pharm., 64, rue Basse-du-Rempart, Paris, et tous les parfumeurs.

Attoandé, chez M. GARNIER, pla machin, rue du Collège, 30 ; à St-Etienne, DELPY, pharmacien, rue St-Louis.

PAPIER WLINSI

Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une, ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharmacies.

AVIS

Le sieur CERNESSE de Lagresle, prévient le public qu'il ne payera pas les dettes contractées par son fils, CERNESSE LÉON. 35

A louer

33, Rue Beaulieu, 33

CINQ PIÈCES AU SECOND

BELLE VUE SUR LA PROMENADE ET LES ENVIRONS.

S'y adresser. 36

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

FONDS DE BOTTIER

bien achalandé

Avec Outillage et Marchandises fabriquées

S'adresser à M^{me} veuve CHATAIGNIER, faubourg Clermont, ou à M. DESBENOIT fils, teneur, rue des Tanneries. 38

Roanne, imprimerie B. AUCLERC.